

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-573

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Descoeur, M. Abad, M. Aubert,
Mme Trastour-Isnart, M. Hetzel, M. Brun, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Straumann,
Mme Louwagie, Mme Dalloz et M. Lurton

ARTICLE 53

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.